

Programme formation continue des avocats

Octobre 2025

Thème : Actualité du droit des successions et des libéralités

Date : Vendredi 10 octobre 2025 de 9h30 à 17h00

Lieu : Bourges

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 2

Objectifs :

- *S'approprier les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles sur des actualités choisies du droit des régimes matrimoniaux.*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

I – L'actualité du droit des libéralités

A – Les donations

B – Les testaments

II – L'actualité du droit des successions

A – La dévolution successorale

B – La liquidation et le partage

➤ Moyens pédagogiques : PowerPoint de présentation avec exercices liquidatifs, et recueil des textes de loi et décisions de jurisprudence étudiés

➤ Modalités d'évaluation finale : Un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Monsieur Alex TANI, Maître de conférence en droit privé

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 170€ la journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.